

*Affaires courantes*

Les gouvernements et les citoyens sont de plus en plus conscients que la sécurité ne se résume plus à des questions de défense et qu'il faut tenir compte du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Tout en affirmant que le Canada doit demeurer un membre actif de l'OTAN, nous recommandons que le Canada continue de participer activement dans le processus de la CSCE et aide à renforcer son Centre de prévention des conflits. Nous recommandons aussi au Canada de conjuguer ses efforts avec ceux des autres membres de la communauté internationale pour aider les anciennes républiques soviétiques et les pays de l'Europe de l'Est à démanteler leurs armes nucléaires et rétablir leurs économies. Si nous voulons assurer une paix durable en Europe, le Canada et le reste de la communauté internationale doivent appuyer les nouvelles démocraties avec des gestes concrets et pas seulement avec des paroles.

[Traduction]

**M. Brewin:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le paragraphe 35(2) du Règlement dit:

(2) En cas de présentation d'un rapport accompagné, conformément à l'article 108(1) du Règlement, d'un énoncé d'opinions ou de recommandations complémentaires ou dissidentes, un membre du comité, qui est député de l'Opposition officielle et qui représente les membres ayant appuyé l'opinion ou les opinions exprimées en appendice, peut aussi intervenir pour en présenter une brève explication.

Je me suis adressé au secrétaire parlementaire, au leader du gouvernement à la Chambre et au porte-parole officiel de l'opposition officielle. J'ai une brève opinion dissidente, et j'ai compris. . .

• (1010)

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre, je vous prie. Je dois demander s'il y a consentement unanime.

Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

\* \* \*

## DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

### DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Bruce Halliday (Oxford):** J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

Le comité présente un rapport provisoire sur certaines questions abordées au cours de récentes audiences concernant les autochtones handicapés.

Vous pouvez également vous procurer le rapport enregistré sur cassette auprès du greffier du comité.

\* \* \*

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

### DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest):** J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Conformément au mandat général qui lui a été confié aux termes du paragraphe 108(2) du Règlement, le comité a examiné la situation dans les anciennes républiques de l'Union soviétique et fait rapport de ses conclusions et de ses recommandations.

### TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. Walter McLean (Waterloo):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, conformément au mandat général confié à ce comité en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement.

Le Sous-comité du développement et des droits de la personne du comité permanent a étudié la question de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe, ainsi que la politique canadienne post-apartheid. Le sous-comité fait rapport de ses constatations et recommandations au gouvernement et il demande une réponse d'ici 150 jours.

\* \* \*

## CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

### SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Felix Holtmann (Portage-Interlake):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale.

Le rapport traite des conflits entre les marques de commerce déposées aux niveaux provincial et fédéral. Le comité espère que ses recommandations permettront de réduire et, à la longue, d'éliminer de tels conflits, de façon que les petites et moyennes entreprises puissent se servir librement de leur nom commercial sans crainte